



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2025**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
  - 2.1. Représentations
  - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
  - 3.1. Communications
  - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
  - 4.1 Rapport de la Commission des Finances concernant le budget 2026
  - 4.2 Rapport de minorité de la Commission des Finances du 3 novembre 2025
  - 4.3 Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 27 octobre 2025, concernant les quartiers de la Susette et des Marronniers
  - 4.4 Rapport d'information des déléguées du Conseil municipal des Lions de Genève powered by Grand-Saconnex basket-Jeunesse et LNB (GSBBC), du 22 septembre 2025
  - 4.5 Rapport d'information de la séance du GLRD, du 16 octobre 2025, à la maison Lérina à Bellevue
  - 4.6 Rapport d'information de la Commission Cohésion sociale et jeunesse des 7 octobre 2025 et 11 novembre 2025
- 5. Projets de délibération**
  - 5.1 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
  - 5.2 Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
  - 5.3 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2026 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux
  - 5.4 Délibération relative à la modification du statut de domaine public communal du chemin Diauton, parcelle n° 1562 de la commune du Grand-Saconnex, en domaine privé communal pour permettre la réalisation du développement de la pointe sud du périmètre de la Susette conformément au Schéma Directeur de 2024 et au futur plan localisé de quartier en cours d'élaboration
  - 5.5 Délibération relative à l'échange de la parcelle n° 2315, aux Marronniers, appartenant à l'État de Genève, contre des droits à bâtir de la parcelle n° 1725, à la Susette, appartenant à la Commune du Grand-Saconnex
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions**
  - 8.1 Les Verts / PS : « Crédit d'une fan zone communale pour la Coupe du monde de football 2026 »



- 8.2 LC-VL : « Pour un « Grand-Saconnex informations » (GSI) qui est véritablement un journal d'informations communal »
- 8.3 PLR : « Demander à l'Etat de dédommager les commerçants saconnésiens domiciliés le long de la route de Ferney et de la route de Colovrex »

**9. Résolutions**  
Néant

**10. Questions des Conseillers municipaux**

**11. Propositions des Conseillers municipaux**

- 11.1 Approbation du calendrier du 1er semestre 2026
- 11.2 Autres propositions

**12. Communications et divers**

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarques

Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) – José CABEZA (PLR) – Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) - Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) – M. Raphaël HARDMEYER (PLR) - Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) – Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) – Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Muhsin SERIN (MCG) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) M. Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) – Carole STUDER, Présidente (VERTS)

Suppléant :

- M. Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS)

Assistant à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- Mme Nathalie MACHERET, Procès-verbaliste

Personne absente :

- Mme Gabrielle LE GOFF (MCG)
- Mme Carla RUTA (PS) remplacée par M. Cruz Melchor EYA NCHAMA

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et invite la Secrétaire à procéder à l'appel. Elle demande l'ajout à l'ordre du jour au point 8.4 de la motion suivante du PS : « Mise en place d'un plan mobilité senior au Grand-Saconnex ! ».

La Présidente fait voter l'ajout de cette motion :

**Celle-ci est approuvée à l'unanimité.**



La Présidente demande si des motions orales seront soumises. Dans le cas échéant, elle demande le titre de celles-ci.

M. PASCHE indique qu'une motion orale sera soumise par le groupe PLR et est intitulée « Pour la création d'une traversée piétonne sécurisée en bas de la route de Ferney, avant le croisement avec l'Ancienne Route pendant les travaux TNGS ».

La Présidente passe la parole au public ; deux questions sont posées par Mme FRATERNALI et seront relues au point 10.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025**

La Présidente demande s'il y a des remarques au procès-verbal du 13 octobre 2025.

M. DE JONG demande que le terme « gratuité » soit remplacé par « payant » en page 6.

Mme ECKERT demande les modifications suivantes :

Page 4 :

« Mme ECKERT revient sur sa proposition d'allonger le temps de recharge aux bornes SIG pour les voitures électriques situées en zone bleue et demande que la durée autorisée passe de 2 heures à 4 heures. Cela permettrait d'optimiser la charge du véhicule. Selon le TCS, une charge optimale qui préserve la durée de vie d'une batterie est de 80%, **nécessitant en tout cas plus de trois heures**. Par ailleurs, elle constate que les places dédiées en zone bleues ne sont pas mobilisées en continu.

De plus, Mme Eckert **demande si le Conseil administratif juge cette proposition compatible avec la création de places de recharge spécifiques**. Cette démarche permettrait aussi de résoudre une contradiction entre le marquage au sol et la signalisation verticale, étant précisé dans l'article 27 de la loi autoroutière qu'aucune des deux formes de signalisation ne prévaut sur l'autre.

En effet, le marquage jaune au sol interdit l'arrêt, sauf pour une activité explicitement autorisée par un panneau correspondant, dans ce cas la recharge de véhicules électriques.

Or la signalisation verticale bleue avec disque indique une place de stationnement à durée limitée. Le panneau voiture électrique qui l'accompagne, autorise le stationnement uniquement pour le temps de la recharge, mais avec une durée limitée qui est insuffisante. Ce qui semble contradictoire avec le marquage au sol.

Il est donc souhaitable que cette situation soit clarifiée et que l'autorisation qui serait demandée à l'OCT et à l'OAC permette d'adapter cette infrastructure en cohérence avec les objectifs de la mobilité durable ».

Page 6 :

« Mme ECKERT souligne que les toilettes sèches écologiques destinées aux collectivités publiques sont en cours de développement en France et en Allemagne, et qu'il s'agit d'une piste à étudier. »

Mme PERROTIN DURET souhaite que sa question en page 9 soit identique à celle reportée dans le tableau des questions ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme NOZDRINA indique que son intervention n'a pas été notée.

M. BOULMERKA demande une modification au point 8.2, à savoir « les coûts pris **par le canton** » et non pas par la ville.

La Présidente passe au vote du procès-verbal du 13 octobre 2025.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

#### **2.1 Représentations par le Bureau du Conseil municipal :**



- Le 15 octobre – Soirée des entreprises.
- Le 8 novembre – Soirée annuelle des Tambours du Lion.
- Le 10 novembre – Visite de Palexpo
- Le 31 octobre - Soirée halloween organisée par le Forum Jeunes du Grand Saconnex
- Le 15 novembre – La Présidente précise qu'aucun membre du Bureau n'a malheureusement pu être présent lors de l'inauguration de la patinoire. Elle indique toutefois qu'elle a eu l'occasion de la visiter ultérieurement et la trouve magnifique.

La Présidente rappelle aux élus l'importance de consulter régulièrement le contenu de leurs boîtes e-mails. Elle précise qu'une nouvelle demande de vérification des données sur CMNet a été envoyée le 31 octobre, avec une réponse attendue par e-mail au plus tard le 10 novembre 2025.

## 2.2 Courriers:

- ACG – Décisions AGE du 25.06.2025
- Courrier d'information du Conseil d'Etat – PDCantonal 4<sup>ème</sup> mise à jour
- Courrier d'information A3S – enquête de la qualité de vie à Cointrin
- A3S – Livre Blanc sur la concertation

M. GIROD demande s'il est possible de renvoyer ce courrier en Commission Démocratie, administration, communication afin qu'il puisse y être examiné et travaillé en détail.

La Présidente fait voter le renvoi de ce courrier en Commission Démocratie, administration, communication :

**Celui-ci est refusé par 18 « non », 5 « oui », 2 abstentions.**

M. SIMETH demande que ce courrier soit renvoyé au Conseil administratif

La Présidente fait voter le renvoi de ce courrier au Conseil administratif :

**Celui-ci est accepté par 20 « oui », 2 « non », 3 abstentions.**

- Courrier d'information Association des Habitants AHCB – recours du projet crédit d'étude pour les écoles spécialisées sur les communes de Vernier, d'Onex et du Grand-Saconnex.

La Présidente fait voter le renvoi de ce courrier au Conseil administratif :

**Celui-ci est acceptée à l'unanimité.**

- Courrier de Mme JEANDET « Massacre à la tronçonneuse ».

M. JIMAJA précise qu'il n'a jamais fait de promesses à quiconque concernant l'abattage des arbres au Chapeau du Curé, cette information étant connue depuis longtemps. Il indique avoir, à l'époque, discuté avec Mme JEANDET et lui avoir expliqué que la voûte arborée située derrière l'hôtel Intercontinental serait conservée ainsi que les arbres de la Campagne du Château. Cela avait été validé au niveau cantonal. Il souligne que ces aménagements étaient prévus depuis longtemps, bien avant qu'il ne prenne la responsabilité du dicastère.



### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1. Communications**

M. JIMAJA informe qu'une autorisation de construire pour un antenne 5G a été accordée par le département, pour la mise en conformité formelle du facteur de correction d'une antenne de communication mobile (fonction logicielle). Cette autorisation a été accordée contre le préavis défavorable de la Ville du Grand-Saconnex, qui a été écarté. Il s'agit d'adapter les fréquences d'une antenne 4G en 5G. Pour rappel, le Conseil municipal avait demandé de s'opposer systématiquement à toute demande d'autorisation de ce type.

De plus, il informe que la Ville du Grand-Saconnex a obtenu le renouvellement du label "Cité de l'Energie Gold". Le renouvellement du label gold à la suite du réaudit du 11 juin 2025, avec des recommandations liées à la réduction de la pollution. La remise formelle du label par l'Ambassadeur European Energy Award se fera le 9 janvier 2026 à la cérémonie des vœux à la population.

M. JIMAJA poursuit concernant la liaison Jura-Léman-Salève (JLS).

Il indique que le projet prévoit une connexion par métro souterrain, reliant le nord (aéroport) au sud (Bardonnex). Le tracé est à l'étude, les émergences également. Actuellement, seules les gares de Sécheron et aéroport sont validées en termes de sortie et connexion avec d'autres lignes. La mise en service est envisagée entre 2040 et 2045, sous réserve des études préliminaires en cours. Le Conseil municipal sera tenu informé de l'avancement de ces études.

De plus, pour le projet TNGS (point 7), le démarrage est intervenu le 15 septembre 2025 comme prévu. Le chantier avance bien. Il reste uniquement deux stations-service à démolir. Les fermetures des rues Auguste-Vilbert et du Barreau Colovrex sont prévues au printemps 2026. Le Grand-Saconnex va alors rendre le double sens à L'Ancienne-Route au niveau de l'UER pour janvier 2026 pour les riverains. Au démarrage du chantier, la circulation était relativement fluide sur l'ensemble du Grand-Saconnex. Les difficultés se situent actuellement sur Appia et le tunnel des Nations. Depuis quelques semaines, la circulation s'est intensifiée sur la Route de Ferney et le chemin du Chapeau-de-Curé, mais rien qui nécessite des changements. Une légère augmentation de la circulation est également observée sur l'axe Edouard-Sarasin dans les deux directions. Un monitoring est en cours et les résultats seront présentés au Conseil municipal.

M. JIMAJA conclut par des informations à propos du parc du Château Pictet dont le projet progresse conformément à la planification. Une réflexion en lien avec la matérialité des cheminements est en cours pour qu'elle soit en accord avec l'entretien du parc et les manifestations. Selon la matérialité qui sera choisie, la pose de celle-ci pourra intervenir plus tard qu'avril 2026. Toutes ces questions sont en cours d'analyse.

Mme TISSOT-BUCHOUX annonce que la nouvelle Secrétaire générale, Mme Bérengère ROSSET, prendra ses fonctions le 5 janvier 2026. Elle précise que Mme ROSSET a été retenue pour son expérience, sa rigueur ainsi que sa qualité d'écoute : Mme TISSOT-BUCHOUX se réjouit de collaborer avec elle. Elle indique également que les collaborateurs de la mairie ont été informés en fin de matinée. Enfin, elle ajoute qu'un poste de Secrétaire général adjoint sera prochainement ouvert et que le recrutement se fera avec le concours de Mme ROSSET.

#### **3.2 Suspens du Conseil municipal**

M. EYA NCHAMA demande pourquoi la photo de la nouvelle Secrétaire générale n'est pas projetée comme c'est le cas pour tous les nouveaux employés.

Mme TISSOT-BUCHOUX précise que la mairie ne disposait pas de photo de Mme ROSSET à ce jour.

Mme CAVALIERI explique que sa proposition pour l'installation de parasols concernait principalement les événements devant la Mairie, notamment l'aubade au Maire où la population n'avait nulle part où s'abriter du soleil. Elle suggère également de supprimer sa question concernant la vaisselle réutilisable, l'espace réponse étant toujours vide.

M. SEMLALI précise que sa demande d'installation d'un filet pour l'Agorespace, soit un filet en couverture.



M. GIROD s'étonne de la réponse du Service des bâtiments concernant sa question relative aux réservations des salles, qui indique qu'il sera contacté personnellement. Or il souhaite qu'une réponse claire et précise soit formulée dans le tableau afin que tout le monde en prenne connaissance.

M. GIROD revient également sur la résolution contre la construction au Parc du Marais, estimant qu'aucune action n'a été entreprise. Il demande des explications quant à l'autonomie de la commune et le recours auprès de la cour de Justice. Il pense qu'il est nécessaire de compléter la décision avec le recours de l'Association Bonvent et le PDCom, qui ont exigé beaucoup d'énergie. Il annonce qu'il reformulera une question à ce sujet.

#### **4. Rapports des Commissions et des délégués**

##### **4.1 Rapport de la Commission des Finances concernant le budget 2026**

La Présidente demande à M. SIMETH de lire son rapport. Celui-ci précise que la Commission remercie Messieurs POMATTO et MASCALI pour le travail important réalisé en amont. Il souligne que le budget est équilibré, avec un excédent de plus de CHF 40'000.-. Il déplore cependant que ce rapport n'a pas été accepté à l'unanimité des Membres de la Commission et, rappelle qu'il intervient en qualité de Rapporteur, et non de Président.

La Présidente ouvre la discussion.

M. BOULMERKA demande pourquoi un membre a refusé de voter en faveur du budget.

M. SIMETH répond qu'il ne souhaite pas s'exprimer à la place des personnes ayant refusé le vote.

Mme PERROTIN DURET précise que le budget de la Commission Cohésion sociale et jeunesse a été refusé par quatre personnes, sans explication claire.

M. DE JONG pose la même question que M. BOULMERKA.

M. GIROD indique que ce refus semble lié à une incompréhension du budget par certains élus, notamment ceux travaillant pour le Grand-Saconnex. Il rappelle qu'une séance avec le Magistrat a permis d'apporter des explications, mais que des précisions sont encore en cours. Il ajoute que la dernière question a été envoyée ce week-end concernant la compréhension des chiffres qui est légitime.

M. SIMETH estime que ces personnes n'ont simplement pas compris et n'ont pas posé de questions.

Mme BILZ rappelle que l'abstention est également un outil, qu'elle-même a utilisé, au vu de son implication au sein d'une Association qui collabore avec la commune.

M. BOULMERKA insiste sur le fait que les personnes ayant voté contre doivent s'expliquer et assumer leur position.

M. EYA NCHAMA remercie M. SIMETH pour la clarté de ses rapports, qu'il juge accessibles à tous.

M. POMATTO apporte des explications concernant les salaires et les conditions de travail hors murs, ainsi que le personnel de la FASe. Il donne lecture d'un courrier. De plus, il évoque le liissage des annuités et la situation des autres communes, en précisant que les salaires y sont identiques.

M. SERIN explique avoir voté contre le budget de CHF 450'000.- pour trois postes à plein temps. Il précise que ce montant divisé par trois ne correspond pas au salaire total.

M. POMATTO rappelle que l'échelle salariale est la classe 15.

M. SERIN indique qu'il n'avait pas compris que ces personnes sont diplômées avec un Bachelor (échelle 18 selon lui, soit environ CHF 7'000.-). Il ajoute que le document explicatif a été envoyé il y a quelques jours et que les annuités sont bloquées depuis quatre ans. Il conclut en estimant qu'un salaire de CHF 15'000.- par mois lui semblait excessif.

La Présidente met fin aux échanges et propose de procéder au vote du rapport.

**Celui-ci est accepté par 20 « oui », 4 « non », 0 abstention.**

##### **4.2 Rapport de minorité de la Commission des Finances du 3 novembre 2025**



La Présidente demande à M. GIROD de lire son rapport.

Avant de donner lecture de son rapport M. GIROD avise qu'il aurait souhaité intervertir avant la lecture du rapport 4.1 et d'ainsi le faire voter.

M. STEINER indique qu'un rapport de minorité est par essence déjà minoritaire.

La Présidente précise que ce rapport de minorité ne concerne pas le budget, mais la participation de la commune à la Voie Bleue.

La Présidente ouvre la discussion.

M. SIMETH, en qualité de rapporteur de la Commission Finances et membre du PS, apporte des précisions : il s'agit du compte 000 et non 002. Il évoque le bateau diesel, jugé peu écologique, et renvoie à l'article paru le 15 novembre 2025 dans la Tribune de Genève concernant la Voie bleue, qui estime la fréquentation à 160 personnes par jour. Selon lui, cette information est sérieuse : 160 personnes en moins sur les routes, cela représente un impact positif. Il souligne que la rive droite s'engage enfin dans un projet écologique bénéfique pour les habitants du Grand-Saconnex. M. SIMETH propose de maintenir le partenariat (4,0 %, soit CHF 21'000.-), montant qu'il juge raisonnable, et reste ouvert à la discussion pour une négociation des tarifs avec UNIRESO.

M. PONCET indique que le bateau diesel est en phase de test uniquement et qu'il sera ensuite remplacé par un modèle solaire.

M. DE JONG se dit favorable à la proposition de M. SIMETH, de plus il indique qu'à l'arrêt de la Tour Carrée ce sont 2 lignes de bus et non six comme formulées par M. GIROD.

M. SIMETH invite à supprimer cette phrase dans le rapport.

M. GIROD évoque les lignes G et E à la Tour Carrée, précisant que les statistiques montrent très peu de bénéficiaires. Il souligne la présence de nombreuses banques et écoles privées dans le secteur de Bellevue, qui selon lui, doivent assumer les frais de transport qui en découlent.

La Présidente fait voter le rapport.

**Celui-ci est refusé par 16 « non », 5 « oui », 2 abstentions.**

**4.3 Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 27 octobre 2025, concernant les quartiers de la Susette et des Marronniers**

La Présidente demande à M. SERIN de lire son rapport

Aucune prise de parole n'étant demandée par La Présidente fait voter le rapport.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

**4.4 Rapport d'information des déléguées du Conseil municipal des Lions de Genève powered by Grand-Saconnex basket-Jeunesse et LNB (GSBBC), du 22 septembre 2025**

La Présidente demande à Mme GIROD de lire son rapport. Elle remercie M. POMATTO pour son aide dans la rédaction de ce document.

La Présidente ouvre la discussion.

M. HARDMEYER demande la raison de l'augmentation des charges de CHF 36'000.- et pourquoi le budget 2025-2026 est revu à la baisse de CHF 100'000.-

Mme GIROD explique que cela est dû à une augmentation des activités et propose que M. POMATTO apporte des informations complémentaires.

M. POMATTO indique qu'il ne fait pas partie du Comité du basket, mais confirme les chiffres réalisés pour 2023-2024 et 2024-2025. Il précise que pour 2025-2026, les charges et recettes sont estimées à



CHF 616'000.-. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, susceptible d'évoluer, et que la baisse s'explique par un budget plus prudent. Il ajoute que le renforcement de la Ligue B entraînera également une augmentation des recettes.

**4.5 Rapport d'information de la séance du GLRD, du 16 octobre 2025, à la maison Lérina à Bellevue**

La Présidente demande à M. PONCET de lire son rapport, ce dernier n'a rien à ajouter.

La Présidente félicite M. PONCET pour son rôle de Vice-Président au sein de ce groupement.

La parole n'étant pas demandée la Présidente passe au point suivant.

**4.6 Rapport d'information de la Commission Cohésion sociale et jeunesse des 7 octobre 2025 et 11 novembre 2025**

La Présidente demande à M. CHAAR de lire son rapport, ce dernier n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. GIROD informe que le plan technique est disponible sur CMNet et souligne que le rapport, brillamment réalisé, doit être considéré comme une préalerte pour le Service de la Cohésion sociale. Il précise que le document d'analyse, très complet, est disponible et à lire sur CMNet.

M. CHAAR remercie M. GIROD pour les informations complémentaires mises à disposition de la Commission le 11 novembre 2025 sur CMNet.

Mme PERROTIN DURET salue le développement des actions des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) en faveur de l'insertion professionnelle par le biais de stages, qu'elle juge très importantes. Elle souligne le succès de ces initiatives pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail.

**5. Projets de délibérations :**

**5.1 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

La Présidente fait voter l'entrée en matière des délibérations 5.1 à 5.5.

**Celle-ci est acceptée par 19 « oui », 0 « non », 5 abstentions.**

La Présidente passe la parole à M. POMATTO qui commente la présentation du budget projetée (annexe II).

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA rappelle que la commune ne doit pas dépasser le budget et félicite le travail d'équilibrage réalisé, qu'il considère comme un honneur pour la commune.

M. GIROD évoque la question de la péréquation intercommunale, estimée à CHF 3 millions.

La Présidente s'étonne de cette question, précisant que M. GIROD siège à la Commission des Finances.

M. POMATTO indique que la commune versait auparavant davantage via les impôts, mais qu'il n'y a actuellement pas de péréquation.

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire la délibération.

La Présidente fait voter la délibération.

**Celle-ci est acceptée par 19 «oui», 0 « non », 5 abstentions.**



**5.2 Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

M. POMATTO n'ayant rien à ajouter, la Présidente invite M. Matthieu STEINER à donner lecture de la délibération.

La Présidente fait voter la délibération.

**Celle-ci est acceptée par à l'unanimité.**

**5.3 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2026 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux**

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire la délibération.

La Présidente ouvre la discussion.

M. GIROD précise que cette demande est identique à celle formulée l'année précédente.

Mme GIROD indique, pour la compréhension de tous, qu'elle ne vote jamais pour ses propres jetons de présence.

M. Eric STEINER s'interroge sur l'absence des rémunérations des commissions.

M. POMATTO estime qu'il serait logique de les mentionner, précisant que la délibération est liée au SAFCO et au Conseil municipal, mais que le budget inclut également les charges des commissions.

M. SIMETH ajoute qu'un simple calcul permet de constater que les CHF 110'000.- incluent les commissions, et rappelle que le montant de CHF 587'105.- concerne le Conseil exécutif.

M. Eric STEINER considère qu'il serait utile d'indiquer explicitement que les commissions sont incluses.

M. POMATTO précise que cela n'est pas demandé par le SAFCO, mais qu'il pourrait être indiqué lors des prochaines présentations.

La Présidente fait voter la délibération.

**Celle-ci est acceptée par 23 « oui », 1 « non », 0 abstention.**

**5.4 Délibération relative à la modification du statut de domaine public communal du chemin Diauton, parcelle n° 1562 de la commune du Grand-Saconnex, en domaine privé communal pour permettre la réalisation du développement de la pointe sud du périmètre de la Susette conformément au Schéma Directeur de 2024 et au futur plan localisé de quartier en cours d'élaboration**

La Présidente donne la parole à M. JIMAJA, qui précise que l'emplacement du chemin Diauton, fait partie du domaine communal, en lien avec le PLQ Susette présenté le 12 septembre dernier dans les motifs et l'exposé. Il indique que le bâtiment Jo Siffert rencontre d'importantes difficultés et qu'une concertation est nécessaire afin de sortir ce secteur du PLQ Susette. Le chemin sera intégré à la zone à construire, et le bâtiment Jean Dutoit sera détruit puis reconstruit, avec le relogement des habitants dans les nouveaux immeubles.

La Présidente demande à M. M. STEINER de lire la délibération.

La Présidente ouvre la discussion.

M. GIROD demande si la typologie restera inchangée dans l'affectation.

M. JIMAJA répond que cette information a déjà été donnée en commission et confirme qu'il n'y aura aucun changement d'affectation.

La Présidente fait voter la délibération.



**Celle-ci est acceptée à l'unanimité.**

5.5 Délibération relative à l'échange de la parcelle n° 2315, aux Marronniers, appartenant à l'État de Genève, contre des droits à bâtir de la parcelle n° 1725, à la Susette, appartenant à la Commune du Grand-Saconnex

M. JIMAJA indique que la proposition émane de l'État de Genève et, afin de faire avancer le dossier, il rappelle que conformément à la Loi sur l'administration (LAC), il est obligatoire de soumettre la cession et l'acquisition au Conseil municipal. Il propose donc d'accepter cet échange, qui implique l'ensemble des partenaires.

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire la délibération. La parole n'étant pas demandé La Présidente passe au vote de la délibération.

**Celle-ci est acceptée à l'unanimité.**

**6. Propositions du Conseil administratif**

M. JIMAJA n'a pas de proposition mais rappelle que demain, mardi 18 novembre 2025, la Toutes commissions réunies est convoquée.

Mme TISSOT-BUCHOUX ne demande pas la parole.

M. POMATTO communique que le 21 janvier 2026 une séance de Commissions conjointes Finances et Culture, sport, loisirs et santé sera convoquée à Genthod, dans le cadre du Groupement législatif de la rive droite (GLRD) relative à la présentation de la piscine de Pré-Bois.

**7. Grands travaux**

M. JIMAJA a déjà abordé ce point en début de séance dans « Communication du Conseil administratif.

**8. Motions :**

8.1 Les Verts / PS : « Crédit d'une fan zone communale pour la Coupe du monde de football 2026 »

La Présidente demande à M. SEMLALI de lire la motion, ce dernier n'a rien à ajouter.

La présidente ouvre la discussion.

Mme CAVALIERI propose, pour le point 6, de remplacer le terme "problème" par un mot plus approprié.

M. STEINER évoque les nuisances liées aux heures de diffusion des matchs dû aux décalages horaires avec l'Amérique du Nord.

M. SEMLALI indique que des aménagements des horaires des matchs sont prévus et coordonnés avec l'Europe.

M. HARDMEYER précise que la coordination avec les autres communes est nécessaire.

M. POMATTO confirme que cette coordination a déjà été engagée et relève que d'autres communes, comme Bardonnex, organisent des activités similaires dans des hangars. Il souligne que la mise en place doit être discutée afin de déterminer si l'événement restera intime ou sera ouvert à un large public.

M. SERIN attire l'attention sur les menus proposés, en demandant qu'il n'y ait pas uniquement du porc. Il suggère également que le Club de Basket tienne un stand, à l'instar du FC Grand-Saconnex, afin d'être plus présents dans la commune.

M. SEMLALI propose de laisser le Conseil administratif s'occuper de la nourriture, et de la tenue des stands avec la collaboration des associations locales, notamment de football et de basket.

M. SIMETH réitère l'importance d'impliquer les associations communales et de proposer une offre alimentaire variée lors de ce type de manifestation.



Mme PERROTIN DURET exprime son souhait que, pour le point 6, la fête des écoles soit prioritaire et que la fête des enfants soit mise en avant, estimant que cela semble contradictoire avec le point 1. M. SIMETH rappelle qu'en 1994 il y a eu la finale de football et que c'était le même soir que la fête des écoles et cela a été géré.

La Présidente fait voter le le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8.2 LC-VL : « Pour un « Grand-Saconnex informations » (GSI) qui est véritablement un journal d'informations communal »

La Présidente demande M. GIROD de lire la motion et suggère que les textes des motions soient plus succincts.

M. GIROD répond à La Présidente qu'il utilisera désormais une police 8 pour tenir sur une page. Puis il ajoute brièvement qu'il a cité Vernier, mais cela est identique pour les communes de Lancy et Meyrin. Il conclut sur le fait que le journal « Actu Vernier » est réalisé par un employé de la commune qui travaille à temps partiel.

La Présidente ouvre la discussion.

M. SIMETH indique que le PS n'accueille pas cette motion favorablement. Il rappelle que le GSI est un journal communal destiné à informer sur les services communaux et diverses informations politiques, mais qu'il ne doit pas devenir un espace publicitaire pour les partis politiques de la commune. Le PS propose donc de retirer cette motion et demande au Conseil administratif de réaliser une enquête auprès de la population.

M. STEINER s'interroge sur le nombre de tonnes de papier qui finiront à la poubelle après impression. M. DE JONG exprime son soutien à la position du PS.

Mme BILZ estime que le Conseil municipal n'est pas en mesure de s'immiscer dans ce type de décisions. M. POMATTO précise, en tant que Magistrat, que le journal est celui du Conseil administratif, point final, tout en ajoutant qu'il pourrait être amélioré, à l'image de "Vernier Actu", avec des informations similaires et quelques rubriques supplémentaires.

Mme TISSOT-BUCHOUX rappelle qu'actuellement, un poste et demi est dédié à ce travail.

M. GIROD souligne que les journaux de Vernier, Lancy et Meyrin sont plus attractifs que le GSI, car ils présentent les décisions du Conseil administratif de manière claire.

M. JIMAJA conclut en précisant que le compte rendu du Conseil municipal est rédigé par le Bureau du Conseil municipal.

La Présidente fait voter le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**Celui-ci est refusé par 17 « non », 3 « oui », 4 abstentions.**

8.3 PLR : « Demander à l'Etat de dédommager les commerçants saconnésiens domiciliés le long de la route de Ferney et de la route de Colovrex »

La Présidente demande à Mme PERROTIN DURET de lire la motion. Cette dernière n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. JIMAJA indique qu'il existe un site de l'Etat où tous les commerçants peuvent écrire pour obtenir un soutien.

M. DE JONG informe que les Verts soutiennent cette motion.

M. BOULMERKA confirme l'existence du site et des assurances, estimant que la motion est inutile.



M. JIMAJA réitère que la motion est inutile puisqu'un dispositif existe déjà. Il propose toutefois de rappeler l'information dans le GSI en mentionnant les sites qui sont les suivants :

<https://www.ge.ch/indemnisation-commercants-lors-travaux-routiers>

<https://www.ge.ch/indemnisation-commercants-lors-travaux-routiers/procedure-indemnisation>

M. SIMETH indique que le PS soutiendra la motion si le PLR la maintient. Il suggère que le Conseil administratif diffuse les informations aux commerçants et dans le GSI.

Mme BILZ propose de voir avec le délégué à la promotion économique pour la diffusion des informations.

Mme CAVALIERI soulève un possible conflit d'intérêts lié au dépôt de cette motion.

M. DE JONG considère que, même en cas de conflit d'intérêts, la motion concerne également d'autres commerçants.

M. JIMAJA rappelle que d'autres acteurs que le Conseil municipal sont concernés. Il mentionne les travaux sur la route de Colovrex, précisant que la commune a été l'une des premières à participer à une indemnisation en lien avec les CFF. Il ajoute qu'il y a également des travaux des Services Industriels de Genève (SIG).

La Présidente fait voter le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**Celui-ci est accepté 16 « oui », 1 « non », 7 abstentions.**

#### 8.4. PS: « Mise en place d'un plan mobilité senior au Grand-Saconnex ! »

La Présidente demande à M. SIMETH de lire la motion. Ce dernier n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET rappelle que la motion déposée le 14 septembre 2020, visant à garantir l'accessibilité de tous les locaux communaux aux citoyens, n'a jamais été prise en compte. Elle avait été renvoyée en étude préliminaire à la Commission des équipements publics, sans retour à ce jour. Elle mentionne également que le PDC avait déposé une motion concernant l'accessibilité des chemins piétons et l'installation de bancs publics. Par ailleurs, elle souligne que l'association Transport et Environnement est reconnue pour son expertise, mais rappelle que l'association HAU (Handicap, Architecture, Urbanisme), considérée comme une référence, aurait pu mettre à profit son savoir-faire pour la mise en place de ce type de mobilité, d'autant plus que la commune finance déjà certaines de ses initiatives. Elle regrette que cette expertise n'ait pas été sollicitée et souhaite que ce soit ajouté en amendement dans la motion. Enfin, elle rappelle qu'une demande pour un dallage régulier au Pommier avait été formulée le 7 février 2022, mais que le projet demeure en suspens, ce qui pénalise de nombreuses personnes à mobilité réduite. »

M. GIROD regrette l'annulation du PDCom, qui aurait pu évoluer et être amélioré, notamment pour répondre aux besoins des seniors.

M. SIMETH indique qu'il accepte l'amendement de Mme PERROTIN DURET. Toutefois, il déplore que d'autres demandes déposées n'aient pas été traitées. Il précise qu'il s'agit d'une motion globale et ne comprend pas pourquoi le PDCom est remis en question dans ce contexte.

M. BOULMERKA précise que, concernant Mme PERROTIN DURET et le rôle de HAU, il invite l'ATE à mettre en place une mobilité adaptée aux seniors en s'appuyant sur l'expertise de HAU. Il insiste sur la nécessité d'une vision globale, incluant les cheminements piétons pour les seniors et leur extension aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), afin de compléter et peaufiner le projet avec l'ensemble des experts.



La Présidente fait voter le renvoi de la motion au Conseil administratif avec la demande d'amendement de Mme PERROTIN DURET.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

La Présidente demande à M. PASCHE de citer sa motion orale.

8.5 PLR « Pour la création d'une traversée piétonne sécurisée en bas de la route de Ferney, avant le croisement avec l'Ancienne Route pendant les travaux TNGS »

La Présidente demande à M. PASCHE de citer la motion orale. Ce dernier n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. JIMAJA indique qu'il se faisait la même remarque, mais constate qu'il y a déjà beaucoup de passages piétons dans cette zone. Il demande donc une précision sur l'endroit où un nouveau passage piéton serait souhaitable, car il y en a même plus qu'avant le début des travaux.

Mme PERROTIN DURET signale que, près de l'EMS sur la route de Ferney, à proximité des réfugiés de l'Hospice Général, la zone est limitée à 50 km/h mais sans feu de signalisation, ce qui rend le passage dangereux.

M. JIMAJA convient que les panneaux masquent parfois la visibilité des piétons et estime que le Canton devrait intervenir. Il mentionne également que, près de l'arrêt de bus Jo-Siffert, place Carantec, un passage piéton serait nécessaire, mais l'espace est très réduit.

Mme PERROTIN DURET précise qu'elle ne demande pas un nouveau passage piéton, mais l'installation d'un feu de signalisation.

M. JIMAJA ajoute que pratiquement tous les feux ont été enlevés en raison des travaux en cours.

La Présidente fait voter le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**Celui-ci est accepté par 19 « oui, 0 « non, 5 abstentions.**

Aucune motion orale supplémentaire n'est présentée, et la Présidente poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour.

## 9. Résolutions : Néant

### 10. Questions des Conseillers municipaux

Questions du public de Mme FRATERNALI : 1) Elle demande si la commune envisage de prendre des mesures concernant les vélos et trottinettes qui descendent à contresens au niveau de l'Ancienne Route 50, à des vitesses largement supérieures à 30 km/h, car cela est particulièrement pénible et dangereux.

2) Mme FRATERNALI demande si la commune peut procéder au nettoyage des arrêts de bus encombrés de feuilles mortes, notamment celui du Grand-Saconnex-Mairie, à hauteur de l'Ancienne Route.

M. SEMLALI demande si la Police municipale peut effectuer régulièrement des contrôles des places réservées aux véhicules électriques dans le quartier du Pommier, car il constate que ces places sont fréquemment occupées par des véhicules non électriques.

M. EYA NCHAMA souhaite connaître la date butoir pour la fin des travaux du TNGS.

M. JIMAJA répond faut compter 36 mois depuis le début des travaux qui ont commencés le 15 septembre 2025.

Mme CAVALIERI demande si la commune a prévu de rénover le parking devant la Maison des projets.

M. JIMAJA répond qu'il s'agit d'un parking privé.



Mme CAVALIERI demande pourquoi les procès-verbaux du Conseil municipal ne sont pas à jour sur CMNet.

Mme CAVALIERI demande que l'organigramme de la commune soit disponible sur CMNet.

Mme TISSOT-BUCHOUX indique que l'organigramme est dans le CMNet de la commune dans le menu : */Les services/ Secrétariat général / Documents = Organigramme de l'administration communale.*

Mme CAVALIERI demande si le Conseil administratif est satisfait des nouvelles mesures d'encadrement de la circulation mises en place lors des manifestations, comme récemment pour « Les Automnales ». M. JIMAJA précise que concernant les mesures de circulation lors des Automnales, ou lors d'événements organisés à Palexpo, des agents de sécurité privés sont présents pour réguler la circulation et informer les usagers qu'il s'agit d'une zone privée.

M. DE JONG indique avoir lu dans plusieurs articles de presse que l'Hôpital universitaire de Genève (HUG) se retire du Centre fédéral d'asile et qu'il existe un manque d'habits chauds pour affronter l'hiver. Il demande si le Conseil administratif est informé de la situation et s'il collabore à ce sujet avec le Canton.

M. JIMAJA confirme que le Conseil administratif est informé de la situation. Il rappelle que le Centre fédéral d'asile (CFA) est géré par la Confédération en collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), qui transmet les informations à la coordinatrice en place au CFA. Les résidents disposent d'un vestiaire ouvert le jeudi pour des vêtements d'appoint. Le retrait des HUG est également confirmé, mais toutes les décisions relèvent de la Confédération.

M. DE JONG demande si des luminaires peuvent être installés au skate parc de Palexpo. Il ajoute que le nouvel aménagement de celui-ci est particulièrement réussi.

Mme GIROD demande si la nouvelle Secrétaire Générale, Mme ROSSET, est engagée à 100%.

Mme TISSOT-BUCHOUX confirme que c'est un poste à plein temps.

M. STEINER demande si le Conseil administratif peut donner un point d'avancement concernant le projet de la piscine de Pré-Bois.

M. POMATTO indique que la séance avec la Fondation Pré-Bois n'a pas encore eu lieu. Il précise qu'un échange de bâtiments pourrait intervenir, l'État étant propriétaire d'une partie du site et envisageant la construction de bureaux. Les droits à bâtir ont été cédés à la Fondation, ce qui constitue un point important. En attendant le déblocage de la situation liée au permis et au PLQ, la Fondation a travaillé sur la programmation du type de cours, de bassins et du bâtiment. Une présentation est prévue en janvier 2026, incluant la répartition financière entre les communes.

Concernant le parc des Marais, M. GIROD demande pourquoi il n'a pas été possible de démontrer une atteinte à l'autonomie communale. De plus, il demande pourquoi la commune et le Conseil administratif n'ont pas déposé de recours, car l'État a demandé un délai jusqu'au 6 décembre pour répondre aux oppositions. M. GIROD souhaite savoir si la commune envisage d'utiliser ce temps pour écrire à la Cour de justice afin de rappeler le PDCom et l'opposition formulée par résolution du Conseil municipal.

M. JIMAJA indique que le PDCom n'est pas encore approuvé et qu'il faudra attendre cette approbation pour qu'il entre en vigueur. Il rappelle que le Conseil d'État, propriétaire de la parcelle concernée, a l'ambition de la développer. Cette information a été communiquée à la commission du Grand Conseil et le Conseil d'État est pleinement informé. Il remercie M. BOULMERKA pour les pistes proposées afin d'explorer les options possibles.

M. GIROD demande où et quand seront compensés les arbres abattus dans la commune pour les travaux du tram. Et si possible sur la commune pour que les Saconnésiennes et Saconnésiens puissent en profiter.

M. GIROD remercie la commune pour le déblayement effectué lors du récent violent orage. Il demande également si les services communaux vérifient l'état de santé des arbres encore debout.

## **11 Propositions des Conseillers municipaux**

### **11.1 Approbation du calendrier du 1er semestre 2026**



Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, la Présidente procède au vote du calendrier du premier semestre 2026.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

#### **11.2 Autres propositions**

M. DE JONG propose d'étudier la possibilité de mettre à disposition des vélo cargos en prêt dans certaines zones de la commune. Il souligne que ce type de véhicule, bien que coûteux à l'achat, peut s'avérer pratique, utile et écologique.

M. DE JONG demande d'envisager un dé-bétonnage partiel de certaines zones. Il propose que les interventions consistent à ajouter davantage de végétation ou à remplacer les revêtements actuels par des matériaux plus perméables, à l'image des aménagements réalisés pour les places de stationnement du quartier du Pommier par les SIG. Il suggère notamment de considérer l'espace situé entre les immeubles de l'ilot central du Pommier, le parking derrière la salle des Délices ainsi que la cour de l'école de la Mairie.

Mme ECKERT complète sa demande concernant la prolongation de la durée de recharge des véhicules électriques aux bornes SIG. Elle souhaite savoir s'il est possible de créer des places de recharge spécifiques, étant donné que les propriétaires d'immeubles n'ont pas l'obligation d'installer des bornes dans leurs parkings. Une demande d'autorisation de construire serait la procédure nécessaire pour cette adaptation.

Elle souligne que cette démarche permettrait également de résoudre une contradiction entre le marquage au sol et la signalisation verticale. En effet, l'article 27 de la loi sur la circulation routière précise qu'aucune des deux formes de signalisation ne prévaut sur l'autre :

- Le marquage jaune au sol interdit l'arrêt, sauf pour une activité explicitement autorisée par un panneau correspondant (dans ce cas, la recharge électrique sans limitation de durée).
- La signalisation verticale bleue avec disque indique une place de stationnement à durée limitée, et le panneau « voiture électrique » autorise le stationnement uniquement pour la recharge, mais avec une durée insuffisante pour une recharge optimale.

Mme ECKERT estime qu'il est donc souhaitable de clarifier cette situation et que l'autorisation demandée à l'Office cantonal des transports (OCT) et à l'Office des autorisations de construire (OAC) permette d'adapter cette infrastructure aux besoins réels liés à la mobilité électrique.

Mme ECKERT propose que le Conseil administratif organise, pour la commission « Prévention sécurité », une visite de l'Office régional de protection civile (ORPC) de Valavran. Elle suggère également d'auditionner le chef de secteur pour présenter l'état actuel des lieux et le plan d'attribution des places, afin de prendre connaissance de l'inventaire des abris, des locaux et des places effectives et fonctionnelles, ainsi que des objectifs futurs en la matière.

Mme EDELENBOS propose de ne plus lire en séance les courriers qui ne sont pas adressés au Conseil municipal.

Mme CAVALIERI propose qu'un point de situation soit réalisé concernant les travaux de réfection nécessaires sur la commune, notamment en matière de routes, trottoirs et chemins piétons.

Mme CAVALIERI indique qu'un arbre situé sur l'ancienne route, au niveau du passage piéton près de l'entrée de la maison de jour de Saconnay, présente des branches basses qui dépassent. Ces branches se trouvent à une hauteur inférieure à 1,70 m, ce qui peut gêner les piétons. Elle demande si la commune peut procéder à l'élagage de ces branches ou, à défaut, contacter les personnes responsables pour effectuer cette intervention.

M. GIROD remercie d'avoir mis à jour le site avec les anciens membres du Conseil administratif et du Conseil municipal. Il demande toutefois que des photos antérieures à 2007 soient également ajoutées, estimant qu'elles doivent être disponibles dans les archives de la commune.

M. GIROD propose d'envisager l'audition des représentants du CFA dans le cadre de la commission Cohésion sociale et jeunesse. Si les commissaires en expriment le souhait, il suggère – sous réserve de



votre accord – d'être accompagné par deux autres collègues du Conseil municipal pour convoquer la commission et procéder à cette audition.

M. JIMAJA rappelle qu'une visite du CFA a eu lieu avec très peu de participants et s'étonne de la proposition demandée.

M. SEMLALI revient sur sa proposition d'organiser une Fête de la science. Il précise qu'il ne s'agissait pas d'organiser une soirée au CERN, comme cela a déjà été fait, mais bien d'une fête de la science en tant que telle.

M. GIROD signale avoir appris qu'un poste de Secrétaire Général adjoint est ouvert et qu'il n'a pas été annoncé en Commission des Finances.

Mme TISSOT-BUCHOUX précise que le poste de chef du Service Culture, sports et loisirs ne sera pas renouvelé et qu'il sera par conséquent remplacé par un poste de Secrétaire Général adjoint.

## **12 Communications et divers**

Mme CAVALIERI souligne que la soirée des Tambours a rencontré un vif succès et a attiré beaucoup de participants.

La Présidente regrette toutefois que cette invitation ait été payante, avec un tarif fixé à 38 CHF, ce qui a pu limiter l'accessibilité de l'événement à certains « invités ».

### **12.1 Agenda des manifestations**

- Vendredi 28 novembre - Gala à la Ferme Sarasin organisé par l'association Fraternité Haïti en faveur des femmes.
- Samedi 29 novembre - Marché de noël solidaire à la salle des Délices organisé par l'association Amoudou.
- Vendredi 5 décembre - Inauguration du Marché aux Épices à la Ferme Sarrasin.
- Vendredi 5 décembre - Fête de la Sainte Barbe aux CVHS.
- Samedi 6 décembre - Le Saco 'Next Party à la salle du Pommier organisée par le forum des jeunes de Grand-Saconnex.
- Mercredi 10 décembre - Cortège de l'escalade.
- Dimanche 14 décembre - Fête de Noël, Fête de partage à l'église Saint-Hippolyte en faveur de l'école d'Ambalanirana à Madagascar.

### **12.2 Autres communications / Remarques**

La Présidente rappelle qu'une Toutes Commissions Réunies, séance double, est convoquée demain soir, mardi 18 novembre 2025, ainsi que le 24 novembre 2025, en séance simple, avec une présentation du SAFCO.

Le 29 novembre 2025 aura lieu le Marché de Noël solidaire à la salle des Délices.

La Présidente poursuit avec la soirée des jetons qui aura lieu le mardi 16 décembre 2025 à 19h00 précise à la Ferme Sarasin ; le thème sera « Les années 80 »

La Présidente rappelle également que la soirée des Aînés se tiendra le jeudi 18 décembre 2025. Les membres du Conseil municipal souhaitant se joindre à l'équipe des bénévoles sont invités à répondre à l'email qu'ils ont reçu de la commune.

Mme TISSOT-BUCHOUX informe que le programme de législature a été distribué.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 23h50.



Alessia CAVALIERI

Carole STUDER



## Annexe I

### FASe

La FASe est une fondation de droit public qui a pour mission, d'une part, de garantir une politique cohérente sur l'ensemble du canton en matière de centres de loisirs et de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures et, d'autre part, de gérer le travail social hors murs (TSHM) ainsi que différents projets spécifiques.

Le fonctionnement de la Fondation est basé sur un partenariat permettant la mise en œuvre d'actions socio-éducatives et socioculturelles pour lesquelles chaque partenaire apporte ses capacités et ses compétences, ainsi qu'un intérêt partagé à ce qu'elles se réalisent.

La Fondation est gérée par un Conseil de Fondation comprenant des représentant-es de quatre partenaires : le Canton, les communes, les associations de centres – regroupées dans la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) – et le personnel. Le département de tutelle est le Département de la cohésion sociale (DCS).

### EMPLOI

La FASe emploie plus de 1600 collaborateurs et collaboratrices par année réparties dans plus de 100 lieux de pratique sur le canton.

- La FASe applique l'échelle salariale de L'Etat de Genève
- Les collaborateurs et collaboratrices sont affiliées à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG). Cette institution est reconnue pour la qualité de sa politique d'investissement et son engagement éco-responsable
- Un salaire en cas de maladie/accident assuré à 100% pendant 24 mois
- Un droit à 10 jours de formation par année (dès la 2e année d'activité)
- La possibilité d'effectuer un bilan de compétences et de suivre des supervisions individuelles et/ou collectives

Un-e animateur-trice socioculturel-le en CDI – Maison de quartier – TSHM – etc. Titre : Bachelor en travail social, niveau HES, ou d'un titre universitaire équivalent

Salaire selon l'échelle des traitements de l'Etat de Genève : classe maximale 15

Salaire annuel : 87'958.00 CHF > 118'926.00 CHF

Salaire mensuel : 6'766 CHF > 9'148.20 CH

La contribution de la commune au dispositif FASe est déterminée par une clé de répartition basée sur le nombre de postes et d'enfants (de 4 à 25 ans), et se situe à environ 60%, les 40% restant sont financés par l'Etat (enveloppe de 14'850'000.00 CHF pour 2026). Le salaire pris en compte par fonction est calculé sur la moyenne cantonale. Pour 2026 la contribution de la commune s'élève à 946'489.00 CHF.



## TSHM (travail social hors murs)

Concernant les TSHM, l'équipe de la commune est constituée de :

- 263% EPT animatrice/animateur
- 27% poste monitrice/moniteur
- 10% poste secrétariat

Total : 300% EPT

Le coût du travail social hors murs pour 2026 est de 437'811 CHF, il est constitué de :

- 153'052 CHF de l'Etat
- 284'757 CHF de la commune

A noter que cette somme couvre l'ensemble de la prestation et comprend les frais de matériel tant pour le travail administratif que pour les activités d'animation.

Michel Pomatto



**Annexe II**



Ville du Grand-Saconnex

## **Budget 2026**

**Conseil municipal**  
**17 novembre 2025**

Service des finances et de la promotion économique / AMA



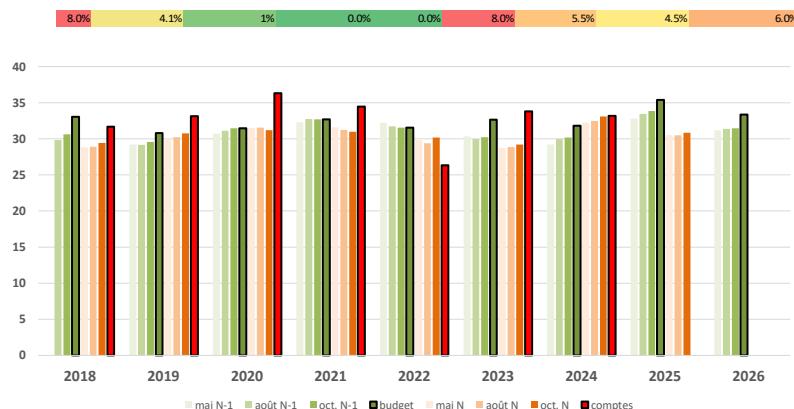
## **Table des matières**

- Recettes fiscales ;
- Impôts communaux ;
- Historiques ;
- Compte de résultats.

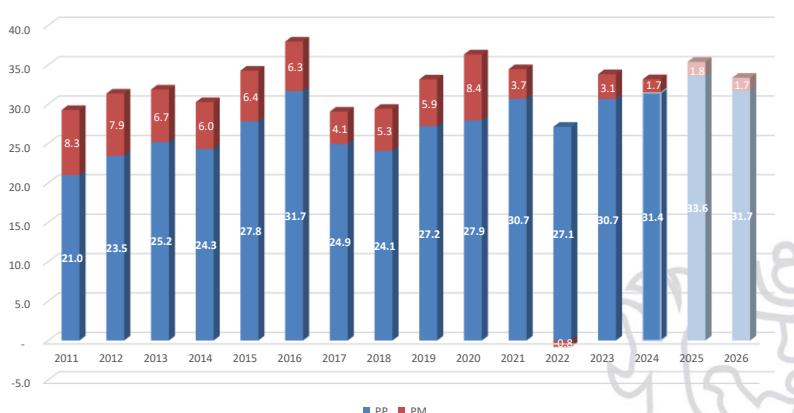




## Recettes fiscales



## Impôts communaux

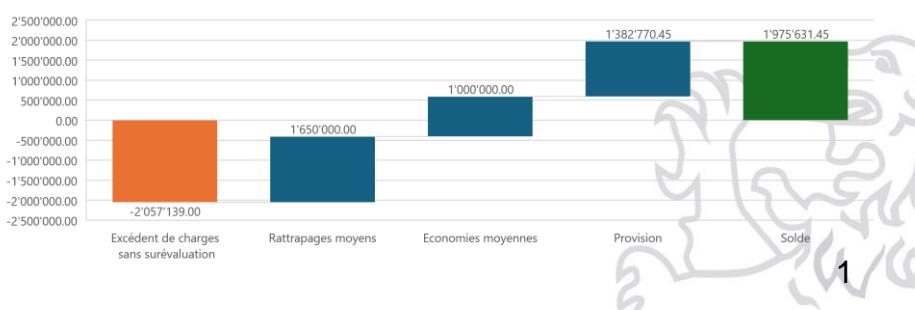




## Historiques

- Rattrapages moyen <sup>s/5</sup> dernières années
  - » CHF 1'650'000.-
- Economies de charges moyenne <sup>s/5</sup> dernières années
  - » CHF 1'000'000.-
- Provision <sup>s/estimé fiscal</sup>
  - » 1'382'770.45

Sans la surévaluation de 6% des recettes l'excédent de charges serait de CHF 2'057'139.



Diminution de toutes les charges maîtrisées

Augmentation des charges «imposées»

## Compte de résultats

	Rubriques	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget 2026			Excarts vs Bdg 2025	
		2022	2023	2024	2025	Courant	Ponctuels	Total	CHF	%
30	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>44'037</b>	<b>44'482</b>	<b>45'922</b>	<b>48'402</b>	<b>47'678</b>	<b>1'165</b>	<b>48'843</b>	<b>441</b>	<b>1.0%</b>
31	Charges de personnel	12'316	12'820	13'669	14'203	14'197	25	14'222	19	0%
33	Charges de biens et services et autres charges	12'137	10'939	11'762	12'089	10'657	1'116	11'773	-313	-3%
36	Amortissements du patrimoine administratif	4'888	4'885	4'703	5'542	5'518		5'518	-24	-1%
36	Charges de transfert	14'696	15'838	15'687	16'569	17'307	24	17'331	762	5%
40	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>37'180</b>	<b>43'634</b>	<b>47'458</b>	<b>46'111</b>	<b>46'643</b>	<b>10</b>	<b>46'653</b>	<b>542</b>	<b>1.1%</b>
40	Revenus fiscaux	33'615	39'382	40'495	40'916	39'423		39'423	-1'493	-4%
42	Taxes	2'109	2'592	2'389	2'161	2'212		2'212	51	2%
43	Revenus divers	106	88	18	85	15		15	-70	-398%
46	Revenus de transfert	1'350	1'572	4'556	2'949	4'993	10	5'003	2'055	45%
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-6'857</b>	<b>-847</b>	<b>1'636</b>	<b>-2'292</b>	<b>-1'036</b>	<b>-1'155</b>	<b>-2'191</b>	<b>101</b>	<b>6%</b>
34	<b>Charges financières</b>	<b>3'224</b>	<b>1'403</b>	<b>1'140</b>	<b>1'158</b>	<b>1'169</b>	<b>100</b>	<b>1'269</b>	<b>112</b>	<b>10%</b>
44	Revenus financiers	15'984	3'638	3'556	3'519	3'501		3'501	-18	0%
	<b>Résultat financier</b>	<b>12'760</b>	<b>2'236</b>	<b>2'416</b>	<b>2'362</b>	<b>2'332</b>	<b>-100</b>	<b>2'232</b>	<b>-129</b>	<b>-5%</b>
	<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>5'903</b>	<b>1'388</b>	<b>4'052</b>	<b>70</b>	<b>1'297</b>	<b>-1'255</b>	<b>41</b>	<b>-29</b>	<b>-1%</b>
38	Charges extraordinaires	3'000	1'350	3'000					-3'000	-100%
48	Revenus extraordinaires								3'000	-100%
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-3'000</b>	<b>-1'350</b>	<b>-3'000</b>						
	<b>RESULTAT TOTAL</b>	<b>2'903</b>	<b>38</b>	<b>1'052</b>	<b>70</b>	<b>1'297</b>	<b>-1'255</b>	<b>41</b>	<b>-29</b>	<b>-3%</b>



## Conclusion

Malgré la conjoncture difficile, le budget 2026 adopte une approche conservatrice et rationnelle de l'utilisation des deniers publics.



**Merci beaucoup**

